AVIS SUR LES TARIFS DE SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 2027

Art.	COLONNE I **Description**	COLONNE II Taux ($)
1.	Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	2 078,11
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	2 564,48
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	652,51 $ / h
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	978,74 $ / h
2.	Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
	i) de moins de 175 mètres	2 440,55
	ii) de 175 mètres à 200 mètres	2 791,47
	iii) de plus de 200 mètres	3 158,36
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	788,30 $ / h